


<p align="center">— HEAD Genève</p>	<p align="center">Bachelor HES-SO en Arts visuels HEAD – Genève</p> <p align="center">DESCRIPTIF DE MODULE</p> <p align="center">Année académique : 2020-2021</p>	 <p align="center">Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p>
Domaine	Arts visuels	
Filière	Bachelor Arts visuels	
Titre du module	Photographie - Studio	
Type de module	Module libre spécialisé – Module optionnel *	
Code	LS 81.12	
Type de formation	Bachelor	
Crédits ECTS	3 ECTS	
Semestre	Semestre automne	
Lieu	HEAD - Genève	
Prérequis	Pas de prérequis	
Langues principales	Français	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Être capable de faire émerger une pratique personnelle du médium photographique et la renforcer. Développer l'utilisation des outils de base de la photographie	
Contenu et formes d'enseignement	L'atelier propose un enseignement des pratiques et des techniques photographiques liées aux éclairages de studio. A travers l'expérimentation de différents processus photographiques et l'étude de cas concrets, l'étudiant-e sera amené-e à penser et à réaliser une série de prises de vue articulées. Le cours portera une attention particulière aux intensions développées ainsi qu'aux techniques spécifiques de prises de vue, mises en lumière, compositions, destinations et post-production.	
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.	
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.	
Enseignants	Aurélié Pétreil	
Nom du responsable du module	Aurélié Pétreil	
Descriptif validé le	18.09.2020	
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels	

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 des Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 6 mai 2011.